

N/REF : 7/09/2026 15H40 C:263752 I:35659

V/Email reçu le Lundi 07/09/2026 a 15H40

**FOYERS DE L AGGLOMERATION
GRENOBLOISE
45 RUE DES BRIEUX
38120 ST EGREVE**

IMMEUBLE : FOYER AFIPH
45 RUE DES BRIEUX
38120 ST EGREVE

St Martin-H, le 14 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 8 CHENEVIERE A MEYLAN - LGT M.BENACHERA - TEL*0676424854*

MOTIF : INTERVENIR POUR EVIER BOUCHÉ

Donneur d'ordre : M. X SAILLIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 08/09/2026 A 12H30:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M.BENACHERA
DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION CUISINE AU FURET MECANIQUE
CONTROLE ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,50	H.Personnel Débouch. mécanique le 08/09	1	118,91	178,36

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé	1	40,63	40,63

TOTAL H.T.	248,40
T.V.A. a 10,00%	24,84
TOTAL T.T.C.En EURO	273,24

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN